

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'**UICN** – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.46 Réseau fluvial Tatsenshini-Alsek, Canada et États-Unis

CONSCIENTE de ce que le réseau fluvial Tatsenshini-Alsek, dans les monts St-Elie au Canada et aux États-Unis, est l'un des plus beaux et des plus impressionnants du monde;

CONSCIENTE EN OUTRE de ce que les quelque 1,08 million d'hectares entourant ce réseau fluvial constituent la seule trouée dans une zone arctique et subarctique de 10 millions d'hectares, qui comprend le Parc national et Réserve de Glacier Bay, ainsi que le Parc national et Réserve de Wrangell-St-Elie, aux États-Unis et le Parc national Kluane, au Canada;

RECONNAISSANT que toute cette région est unique et digne de figurer sur la Liste du patrimoine mondial;

SACHANT qu'une société minière a découvert un gisement de minerai près du confluent Alsek-Tatsenshini et propose d'établir une mine à ciel ouvert pour exploiter ce gisement et de construire une route d'une centaine de kilomètres à travers un territoire vierge, jusqu'à la route de Haines, au Canada;

CRAIGNANT que le barrage et la route n'entraînent des dommages irréversibles à un bien potentiel du patrimoine mondial et à deux fleuves d'importance mondiale;

CRAIGNANT AUSSI que les résidus de la mine n'empoisonnent les eaux du réseau fluvial Alsek-Tatsenshini, en aval de la mine, tuant des poissons, dont dépendent les populations indigènes de la région pour leur subsistance, et causant des dommages au Parc national et Réserve de Glacier Bay;

SACHANT que la société minière a demandé un permis au gouvernement de la Colombie britannique, Canada, pour établir la mine au lieu-dit Windy-Craggy et que ce permis pourrait être délivré sous peu;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. RECOMMANDE aux gouvernements, tant des États-Unis que du Canada, d'étudier les impacts écologiques et sociaux des activités minières proposées, par le biais de la Commission conjointe internationale;
2. RECOMMANDE EN OUTRE au gouvernement de la Colombie britannique de refuser de délivrer un permis d'exploitation minière pour le lieu-dit Windy-Craggy, près du confluent Alsek-Tatsenshini en attendant les résultats de l'étude d'impacts susmentionnées;
3. PRIE les gouvernements de la Colombie britannique et du Canada d'envisager l'octroi du statut de parc national à cette partie des monts St-Elie;
4. RECOMMANDE ENFIN aux gouvernements des États-Unis et du Canada, d'envisager d'inclure le Parc national de Glacier Bay et ses environs dans le bien du patrimoine mondial du Parc national St-Elie-Wrangell-Kluane.